

Fiche d'inscription aux mini-stages au LPP VINCENT DE PAUL

NOM DE L'ÉLÈVE (en MAJUSCULE) : Prénom de l'élève :

Date et lieu de naissance : / / à Classe

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Tél : Courriel :

Nom et adresse de l'établissement d'origine :

Chef d'établissement d'origine :

Tél : Courriel :

Nom du professeur chargé du suivi :

Date souhaitée : (voir au verso –sauf 3° Prépa Métiers)

Formations professionnelles dispensées,

Cocher la section choisie d'insertion en milieu professionnel et numéroté par ordre de préférence en cas de choix multiples.

- 3° Prépa Métiers (par journée entière, tous les jours de la semaine sauf le mercredi –horaire de cours et heure d'accueil > 8h30)
- CAP Métiers de la coiffure
- CAP Equipier polyvalent du commerce (anciennement CAP employé de vente)
- BAC PRO Métiers Relation Client (module Européen Espagnol)
- CAP Electricien
- BAC PRO T.I.S.E.C (Technicien en Installation des **S**ystèmes **E**nergétiques et **C**limatiques)

Mémo : les CAP en 2 ans et les BAC PRO en 3 ans.

Souhaitez-vous déjeuner au self de l'ensemble scolaire Vincent de Paul (prix du ticket : 7€) :

/_/ Oui /_/ Non

Remarques

Signature du Représentant légal et/ou de l'élève

PROPOSITION DATES MINI-STAGES EN LYCEE PROFESSIONNEL 2021

SECTION Métiers de la coiffure - Enseignement professionnel et général – Hair's Academy		
Année 2021	MATIN	APRES-MIDI
Mardi 26/1	8h30-12h30 CAP1	13h30 – 17h20 CAP1
Jeudi 28/1	8h30-12h30 CAP2	13h30 – 17h20 CAP2
Mardi 2/2	8h30-12h30 CAP1	13h30 – 17h20 CAP1
Jeudi 4/2	8h30-12h30 CAP2	13h30 – 17h20 CAP2
Mardi 23/2	8h30-12h30 CAP1	13h30 – 17h20 CAP1
Jeudi 25/2	8h30-12h30 CAP2	13h30 – 17h20 CAP2
Mardi 2/3	8h30-12h30 CAP1	13h30 – 17h 20 CAP1
Jeudi 4/3	8h30-12h30 CAP2	13h30 – 17h20 CAP2
Mardi 9/3	8h30-12h30 CAP1	13h30 – 17h20 CAP1
Jeudi 11/3	8h30-12h30 CAP2	13h30 – 17h20 CAP2
Jeudi 18/3	8h30-12h30 CAP2	13h30 – 17h20 CAP2
Mardi 23/3	8h30-12h30 CAP1	13h30 – 17h20 CAP1
Mardi 30/3	8h30-12h30 CAP1	13h30 – 17h20 CAP1
Mardi 6/4	8h30-12h30 CAP1	13h30 – 17h20 CAP1

SECTION ELECTRICITE - Enseignement professionnel et général		
Année 2021	MATIN en CAP1 élec	APRES-MIDI en CAP2 élec
Jeudi 21/1	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 4/2	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 25/2	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 4/3	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 11/3	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 18/3	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 25/3	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20
Jeudi 1/4	8h30 à 12h30	14h25 à 17h20

SECTION CAP Employé polyvalent du commerce - Enseignement professionnel et général		
Année 2021	MATIN en CAP1	APRES-MIDI en CAP1
Lundi 11/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 21/1	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Lundi 25/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 4/2	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 25/2	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 4/3	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Lundi 8/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 18/3	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Lundi 22/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 1/4	10h à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 29/4	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20

SECTION SECONDE PRO Métiers du commerce et de la vente - Enseignement professionnel et général		
Année 2021	MATIN	APRES-MIDI
Mardi 26/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 2/2	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 23/2	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 2/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 9/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 16/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 23/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 30/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Mardi 6/4	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20

SECTION TISEC - Enseignement professionnel et général		
Année 2021	MATIN	APRES-MIDI
Jeudi 14/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 21/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 28/1	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 4/2	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 25/2	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 4/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 11/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h20
Jeudi 18/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h30
Jeudi 25/3	8h30 à 12h30	13h30 à 17h30

Convention de mini-stage du L.P.P VINCENT DE PAUL

Entre les soussignés :

- Madame Nathalie AYROULET, Chef d'établissement du LPP Vincent de Paul - 333 route du Berceau - 40990 Saint-Vincent-de-Paul

Et

- Mme, Mr Chef d'établissement du :

Et

l'élève

Article 1 : La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation et du déroulement de stages en immersion destinés aux élèves des classes de 4^{ème}, de 3^{ème} ou de 2^{ème} proposés par les établissements d'origine.

Article 2 : Les stages constituent le support ou le prolongement d'une information sur l'orientation et doivent permettre à l'élève, après une première expérience pratique, de se déterminer sur un choix professionnel, en toute connaissance et avec de meilleures chances de réussite ultérieure.

Article 3 : La formation dispensée pendant le stage est organisée à la diligence du Proviseur. Un professeur de l'établissement pourra s'assurer, par une visite, du bon déroulement du stage. L'organisation de cette visite sera arrêtée d'un commun accord.

Article 4 : Dès lors qu'il participe à des activités en Lycée Professionnel, le stagiaire peut prétendre au bénéfice de la couverture et des prestations prévues par la législation des accidents du travail.

Article 5 : Les élèves doivent se conformer au règlement intérieur et aux horaires de l'établissement d'accueil.

Article 6 : La prise en charge de la sécurité et de la responsabilité du stagiaire incombe au Chef d'établissement d'accueil, pendant toute la durée de la présence du stagiaire dans son établissement. Pour les déplacements et trajets du stagiaire se rendant dans l'établissement d'accueil, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l'élève et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au Chef d'établissement d'origine.

Article 7 : En cas d'accident survenu à un élève stagiaire, soit au cours d'un travail, soit au cours du trajet, le Proviseur s'engage à prendre toutes dispositions utiles touchant, notamment, à une éventuelle hospitalisation d'urgence (joindre copie de l'autorisation parentale d'hospitalisation) et aux démarches administratives nécessaires, l'établissement d'origine de la victime (et ses parents) étant immédiatement prévenus et toutes déclarations et pièces transmises dans les plus brefs délais, puisqu'il revient au Chef d'établissement auquel le stagiaire appartient de donner suite au dossier, en application de l'article 146.2 du code de la sécurité sociale et du décret du 31 décembre 1946.

Article 8 : L'établissement d'accueil s'engage à informer :

- l'élève sur la formation,
- au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage,
- l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Date :/...../..... ,

Nom et signature
du représentant légal,
d'origine,

Nom et signature
de l'élève,

Nom et signature
du Chef d'établissement d'accueil,
Nathalie AYROULET

Nom et signature
du Chef d'Etablissement



A remplir par l'élève avant son arrivée au Lycée Professionnel Vincent de Paul :

Nom : Prénom : Date de Naissance :

Classe : Etablissement :

Spécialité concernée par le mini-stage :

Quelles sont les raisons de ce choix ? Développez !

.....
.....

Quelles sont les informations recherchées ? Développez !

.....

Observations du stagiaire à la fin du stage :

ACCUEIL (reçu de l'élève, regard sur l'établissement, ambiance,).....

.....

LE CONTENU (intérêt et rythme des cours, équipement à disposition, intervention des enseignants).....

.....

APPRECIATION GÉNÉRALE (cette expérience a-t-elle été convaincante ? sinon pourquoi ? Développez !)

.....

.....

Partie à renseigner par le Chef d'établissement d'accueil ou son représentant suivant les observations effectuées

	Satisfaisant	A améliorer
ATTITUDE GÉNÉRALE : tenue, comportement, relation avec les élèves, capacité à communiquer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ATTITUDE LORS DE LA SÉQUENCE : Initiative personnelle, intérêt et participation aux activités proposées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONNAISSANCE SUR LA FORMATION : Connaissance a priori sur le métier, curiosité professionnelle, motivation apparente pour la section	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Observations sur le stagiaire :

.....

.....

Cachet de l'établissement d'accueil :
d'accueil :

.....

Signature du Responsable de l'établissement
Le